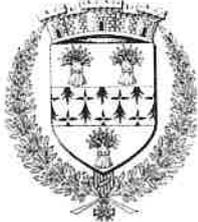


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
18 MARS 2024

OBJET DE LA  
DELIBERATION

DOTATION D'EQUIPEMENT  
DES TERRITOIRES  
RURAUX 2024

**Séance ordinaire du 18 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit mars à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 mars 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme WERQUIN Mildred). M. THUILLIEZ Laurent. Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). Mme MIJUN Peggy (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. LEMAIRE Sabrina (Proc. De M. CANIPET Jérôme). DUBOIS Jeanne-Marie. MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes WERQUIN Mildred. M. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura. M. HENAUX Christophe

Absents : M. THERY Eric. Mme JORION Geneviève.

**Madame DOUTERLUNGNE Marine** est désignée Secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** présente à l'Assemblée les caractéristiques de l'appel à projets de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024, notamment les catégories d'opérations éligibles ainsi que les fourchettes de taux applicables à chacune d'elles.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour les 2 opérations suivantes :

1. Mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite ;
2. Rénovation d'un bâtiment scolaire « Ecole maternelle Les Palombes ».

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

**Le Conseil Municipal,**

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

- **AUTORISE** la présentation des 2 dossiers énoncés ci-dessus au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux concernés et à utiliser les subventions correspondantes pour leur financement exclusif.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au Budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20240318-DEL02\_18032